

Compte-rendu de la réunion publique du 7 février 2025

Lieu : MJC Espace des 4 Vents, 27-29 rue Garon-Duret Lyon 8^e (19h-20h50)

Présents : - Habitants : 17

- Mme Claire Perrin, conseillère municipale 8^{ème} arrondissement de Lyon, Déléguée Economie locale et durable, emploi, insertion, commerce et artisanat.
- M. Hubert Bécart, élu référent du conseil de quartier (à partir de 20h15)

Compte-rendu établi par Sylviane L. et Michel L.

1. Intervention de Mme Claire Perrin :

Mme Claire Perrin diffuse et commente un diaporama qui présente la situation de l'offre commerciale et de services sur le quartier. Les données statistiques proviennent de la DECA, Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat de la ville de Lyon.

- contexte général : modes de consommation en mutation, impact post-covid, développement de l'e-commerce, de la restauration rapide, de la revente ; augmentation de la part contrainte du budget des ménages.
- sur le quartier : fort essor démographique avec la création des ensembles Patay et Oasis Parc qui devrait stimuler à terme la demande locale.
- 96 locaux commerciaux en activité avec essentiellement une offre d'hyper-proximité. Faible représentation des commerces d'équipements de la personne, de la maison, culture-loisir. Présence hôtels-café-restaurants (23 %), dans la moyenne de la ville de Lyon (22%) ; forte présence de services non commerciaux (30 % contre 20 % à Lyon).
- 14 locaux fermés ou inoccupés ; un taux de vacance (13%), supérieur à la moyenne ville de Lyon (8%)
- 2 polarités commerciales : Grand Trou (avec la présence du marché sur la place Belleville) et Moulin à Vent ; 3 « locomotives alimentaires » : Intermarché, Franprix, Super U
- une association de commerçants dynamique sur le Grand Trou, mais rien sur le Moulin à Vent-Petite Guille
- le quartier n'est pas inscrit en périmètre de préemption commerciale, mais vigilance de la mairie sur les locaux vides (Sodicycle, traiteur espagnol place Lebreton)

Mme Perrin confirme la création prochaine d'un CCEA (Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement) sur le 8^{ème} arrondissement. La place des représentants des habitants dans cette structure reste à préciser. Le Conseil de quartier remercie Mme Perrin pour son intervention. L'investissement du CdQ sur ce thème pourra se développer dans plusieurs directions :

- participation éventuelle au CCEA
- création envisagée d'une commission Commerce et Services
- contact direct à prendre avec l'Association des commerçants du Grand Trou (AVEC)

2. Ruines des 113-115 route de Vienne :

Il est fait état de l'insatisfaction grandissante et de l'incompréhension des habitants devant la persistance des étais de soutènement sur la voie publique, depuis bientôt 7 ans, et de l'état dégradé, depuis plusieurs semaines, des palissades de sécurité. M. Bécart répond que la Métropole ne peut pas passer outre aux droits de la propriété privée et qu'à ce stade de la procédure aucune autorisation de rentrer sur le terrain n'a été délivrée par le juge en charge de l'affaire. Il reste très prudent quant aux éventuels délais de recours.

Un projet de courrier adressé M. le Président de la Métropole, à M. le Maire de Lyon, avec copie à M. le Maire du 8ème arrondissement et à Mme la Médiatrice de la Ville de Lyon est présenté. Il sera adressé en recommandé au nom de l'équipe d'animation du Conseil de quartier (cf. annexe p. 4)¹.

D'autres types de démarches sont envisagés, notamment la diffusion d'un auto-collant intitulé « À quand la fin des ruines ? » dont la maquette est présentée, et un événement médiatisé.

M. Bécart exprime sa désapprobation car il estime qu'il y a une réelle volonté politique de la part des élus de régler le dossier. Il craint que les démarches envisagées par le CdQ ne fassent que renforcer le propriétaire du n° 115 dans son attitude d'obstruction par recours juridique systématique.

3. Revêtement synthétique du terrain de football de l'Espace Antoine Dumont :

Suite à une question écrite posée par le CdQ sur la possibilité de maintenir des manifestations publiques festives sur le futur revêtement du terrain de football de l'Espace Antoine Dumont, M. le Maire du 8ème arrondissement a précisé :

« Pour répondre au conseil de quartier Grand Trou, le terrain de foot actuellement en terre sera réalisé en gazon synthétique avec remplissage mixe sable et rafle de maïs (terrain perméable) absolument pas compatible avec ce type de manifestation. Cependant, le terrain de basket retrouvera une surface réglementaire (300 m²) réalisée en béton poreux (perméable + retrait de l'enrobé noir constituant un îlot de chaleur) où pourrait se tenir une animation sans dégradation, il pourrait donc répondre à ce besoin d'animation du quartier. En fonction des aménagements futurs de la prairie celle-ci pourrait très bien accueillir une projection de cinéma en plein air. »

Cette situation génère toutefois une crainte de délocalisation de certains événements organisés jusqu'à présent sur ce terrain par la MJC, par les associations du quartier (Fête des Lucioles, cinéma en plein air) et par l'école Anne Sylvestre (carnaval). M. Bécart se réjouit quant à lui de la présence croissante de jeunes footballeurs sur le terrain. Le souhait du maintien d'un usage diversifié et ouvert est exprimé.

4. Projet immobilier des 125 route de Vienne/18 rue Fonlupt :

Un permis de démolir a été récemment affiché pour le 18 rue Fonlupt. La société *OGIC* s'étant retirée d'un projet de construction, *Batigère* cherche un nouveau partenaire. Le projet semble mieux engagé mais sa rentabilité financière n'est pas assurée pour l'instant.

Il est rappelé que le 9 février prochain marquera le funeste anniversaire de l'incendie criminel du 125 route de Vienne, survenu le 9 février 2019. Une banderole commémorative sera mise en place devant les ruines à l'initiative d'un groupe d'habitants, avec l'accord de la famille de Clara et Anna.

¹ Depuis la date du CdQ, les palissades de sécurité ont été remises en état. La lettre recommandée a été envoyée. Pas de réponse à la date du compte-rendu. Mais un article du Progrès paru le 13 mars 2025 fait un point complet de la situation.

5. Organisation interne du Conseil de quartier :

Interventions de plusieurs participants sur les sujets suivants :

- suggestion d'un outil d'analyse des signalements Toodego pour repérer les emplacements touchés par des problèmes récurrents
- souhait d'une personne d'intégrer la commission QPV Moulin à Vent, en cours de constitution
- mise en place d'un espace numérique « cloud » pour stocker et partager des documents utilisés par le conseil de quartier
- projet de création d'une commission « Cadre de vie » qui regrouperait les commissions « Urbanisme » et « Tranquillité publique-Sécurité »

En fin de soirée, la question est posée quant au petit nombre de participants à cette réunion. Est-ce dû au choix de la date (un vendredi soir, veille de week-end) et/ou à l'emplacement, la MJC, endroit auquel les habitant-es du secteur Grand Trou sont peu habitué-es ? L'équipe d'animation avait précisément souhaité diversifier le lieu des réunions pour favoriser la participation du plus grand nombre.

Il est rappelé que la salle Clara-Anna n'est disponible pour le conseil de quartier que le lundi à partir de 19 h. La prochaine réunion aura lieu dans cette salle.

Prochaine réunion publique du Conseil de quartier :
Lundi 7 avril 2025, 19h
Salle Clara-Anna
5 rue du Presbytère Lyon 8e

Michel Locatelli
Réfèrent-contact du conseil de quartier
Grand Trou-Moulin à Vent-Petite Guille
[REDACTED]
69008 LYON

Lyon, le 8 février 2025

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Direction Générale
20 rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Objet : bâtiments sinistrés 113 et 115 route de Vienne Lyon 8^e

Monsieur le Président,

Lors des réunions plénières du conseil de quartier Grand Trou-Moulin à Vent-Petite Guille, la question du devenir des bâtiments sinistrés, 113 et 115 route de Vienne, est régulièrement soulevée par les habitants. Nous avons eu connaissance des arrêtés de mise en sécurité ordinaire nos 065 et 066 du 15 novembre 2023 pris sous votre autorité par Monsieur Renaud Payre, vice-président de la Métropole de Lyon. Les délais d'exécution de ces arrêtés par les propriétaires concernés, diagnostics de structure, travaux prescrits et remise en état de l'espace public, sont largement dépassés.

C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de nous informer de l'avancement de ce dossier. Est-ce que les recours juridiques sont purgés ? Est-ce que la Métropole mettra en oeuvre, et selon quels délais, les dispositions de l'article 2 de ces arrêtés qui stipule :

« Faute pour la personne mentionnée à l'article 1^{er} d'avoir réalisé les travaux prescrits au même article, et après mise en demeure restée sans effet, il y sera procédé d'office à ses frais, ou à ceux de ses ayants-droits.

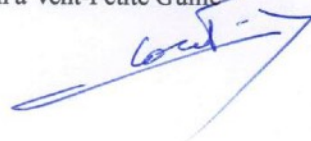
En cas de non exécution des mesures et travaux prescrits à l'expiration du délai fixé, les personnes mentionnés à l'article 1^{er} sont également redevables du paiement d'une astreinte dans les conditions prévues à l'article L.551-15 du Code de la Construction et de l'Habitation. »

Sur place, nous constatons la persistance des étais qui empêchent toute circulation piétons, PMR et poussettes, et l'état régulièrement dégradé des palissades de sécurité facilitant ainsi l'accès à la zone sinistrée. Cette situation entretient un sentiment d'incompréhension et d'abandon chez les habitants, alors même que les travaux de la VL7 sont achevés.

Pouvons-nous raisonnablement espérer que ces « ruines » auront disparu avant le terme des présents mandats métropolitain et municipal, ayant en mémoire que le sinistre remonte aux 29 et 30 mai 2018, il y aura bientôt 7 ans ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette requête, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, au nom du conseil de quartier, mes salutations les meilleures.

Michel Locatelli
réfèrent-contact du Conseil de Quartier
Grand Trou-Moulin à Vent-Petite Guille



**copie à : Monsieur le Maire de la Ville de Lyon, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement,
Madame la Médiatrice de la Ville de Lyon**